



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Title - Sujet Card Acceptance Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN891-121555/B	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20121555	Date 2014-01-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZG-405-26587	
File No. - N° de dossier 406zg.EN891-121555	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-31	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ingrid Harrington	Buyer Id - Id de l'acheteur 406zg
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3201 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-2675
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein	

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This requirement contains a security requirement.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services Division
/ Division des services de gestion des affaires et de
consultation
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN891-121555/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20121555

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

406zgEN891-121555

Buyer ID - Id de l'acheteur

406zg

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La présente modification 006 vise à répondre aux questions relatives à la demande de propositions.

Questions et réponses :

Question 70

Si le fournisseur doit recourir à un tiers pour répondre aux exigences du BARG, est-ce que TPSGC passera directement un contrat avec ce tiers si ce dernier est en mesure de respecter les modalités de la demande de soumissions?

Réponse 70

Non. Un contrat subséquent sera attribué au soumissionnaire offrant le prix évalué le plus bas par point, comme cela est indiqué à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, de la DP.

Question 71

Si la réponse est non et qu'un contrat unique est requis, est-ce que TPSGC acceptera que l'entente avec un tiers constitue un addenda ou un supplément, dans la mesure où une relation unique en matière de facturation et d'acquisition soit établie? Remarque : Cela s'applique uniquement à la plateforme du BARG.

Réponse 71

Toute entente avec un tiers est la responsabilité de l'entrepreneur retenu, et elle ne fera pas partie du contrat subséquent.

Question 72

Le fournisseur pourra-t-il présenter une AT pour les coûts initiaux de développement et d'intégration, conformément à l'énoncé des travaux liés au BARG, à l'annexe A?

Réponse 72

L'entrepreneur retenu recevra une autorisation de tâche (AT), approuvée et émise par le chargé de projet, pour la mise en œuvre de la solution BARG. Il incombera à l'entrepreneur de fournir au chargé de projet une réponse signée et datée, y compris le coût estimatif total proposé pour exécuter la tâche conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, sous-article 1.2.4.2., jusqu'à concurrence du prix plafond établi à l'annexe B, section 5.1.1 – Mise en œuvre de la solution BARG, de la DP.